

30 avril, une Journée pour dire NON aux Violences Éducatives Ordinaires.



En 2004, Catherine DUMONTEIL KREMER, consultante familiale et pionnière de la parentalité positive, créait la « Journée de la Non Violence éducative » (JNVE),.

L'objectif de cette JNVE est la

recherche de solutions alternatives à la violence éducative ordinaire lors d'événements gratuits visant à **informer, sensibiliser et accompagner les parents** sur les Veo.

C'est aussi l'occasion de promouvoir une autre façon d'élever les enfants : une éducation sans claque, ni fessée, sans chantage, menace ou punition.

Qu'est-ce que la Violence Éducative (VEO) ?

« La violence éducative ordinaire (« VEO ») est l'ensemble des pratiques coercitives et/ou punitives utilisées, tolérées, voire recommandées dans une société pour « bien éduquer » les enfants. Sa définition varie selon les pays, les époques, les cultures. Selon le Conseil de l'Europe, « le châtimement corporel est la forme de violence la plus répandue employée à l'encontre des enfants. »

Ce terme recouvre « toute punition physique impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il, dans le but de modifier ou arrêter un comportement de l'enfant estimé incorrect ou indésirable. C'est là une violation des droits de l'enfant au respect de la dignité humaine et de l'intégrité physique »

Définition donnée par l'Observatoire des Violences Éducatives Ordinaires (OVEO)

Pratiques éducatives ou violences éducatives ?

La Veo est difficile à débusquer : la plupart des parents croient bien faire, et ne savent pas faire la différence entre leurs pratiques éducatives et la violence éducative.

La violence, *quelques soient ses formes*, est une atteinte directe à l'intégrité d'une personne, en particulier quand il s'agit d'une personne vulnérable, comme peut l'être l'enfant...

SOMMES-NOUS CONDITIONNÉS A REPRODUIRE NOTRE HÉRITAGE CULTUREL ?

Comment trouver des solutions alternatives pour dire « NON » de façon bienveillante, en tenant compte des besoins et des émotions de chacun, pour aider l'enfant à grandir de façon harmonieuse et à devenir un adulte autonome ?

La France est devenue le 56ème pays de l'UE à interdire ces violences

Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des Veo

« Les enfants ont le droit à une éducation sans violence. Aucun des titulaires de l'autorité parentale n'a le droit d'user de violence physique, d'infliger des punitions corporelles ou châtimements corporels, des souffrances morales, ou toute autre forme d'humiliation envers son enfant »,

Alinéa 3 de l'article 371-1 du Code civil.

LES INCOHÉRENCES



Illustration : Fanny Vella

La journée sur la non-violence éducative invite à réfléchir à la manière de poser des limites dans le respect de l'enfant



<https://parentalitecreative.com/>
<https://www.stop-veo.org>
<https://www.oveo.org>

Classement des différents types de violences



Le terme « VEO » (violences éducatives ordinaires) se réfère aux travaux d'Alice MILLER et Olivier MAUREL. Il désigne toutes les violences qui sont socialement acceptées car perçues comme ayant un but éducatif. Ce sont toutes les violences utilisées quotidiennement pour éduquer les enfants, que ce soit au sein de la famille, qu'en milieu scolaire et institutionnel.

Quelques exemples

VIOLENCES PHYSIQUES	<p><i>Donner une tape sur la main, Donner une fessée ou gifle</i></p> <p><i>Secouer, mordre, pincer,</i></p> <p><i>Empêcher de manger ou de boire, d'aller aux toilettes</i></p> <p><i>Faire des soins sans prévenir l'enfant ou le forcer</i></p> <p><i>Forcer l'enfant à finir son assiette</i></p> <p><i>Etc....</i></p>
VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES	<p>Hausser le ton, crier, réprimander</p> <p>Isoler l'enfant, le mettre au coin</p> <p>Effrayer ou faire peur à l'enfant</p> <p>Menacer, faire du chantage, être laxiste</p> <p>Rester indifférent à l'enfant lorsqu'il pleure et est en détresse....</p> <p>Se moquer, insulter, rabaisser, punir</p> <p>Comparer les enfants entre eux</p> <p>Mentir, ne pas l'écouter</p> <p>Confisquer le doudou, la tétine...</p> <p>Lui donner des surnoms blessants</p> <p>Jeter ses jouets sans son accord, ou menacer de le faire</p> <p>Etc....</p>
VIOLENCES CULTURELLES	<p><i>Imposer notre vision Femme/Homme</i></p> <p><i>Imposer notre religion ou notre athéisme</i></p> <p><i>Imposer nos coutumes</i></p> <p><i>Imposer nos valeurs</i></p> <p><i>Etc.....</i></p>
MALTRAITANCES	<p>Douche froide</p> <p>Négligence, isolement répété ou long</p> <p>Donner des coups avec un objet, ou des coups répétitifs</p> <p>Donner des coups de pieds ou coups de poing</p> <p>Privation de soins, de nourriture, d'affection</p> <p>Humiliations, insultes</p> <p>Donner des surnoms humiliants / insultants</p> <p>Atteinte sexuelle, attouchements sexuels, viol, excision</p>

Source : Oveo.org



**Une difficulté ? un problème ? Besoin d'une écoute, d'un conseil ?
Parlons, demandons de l'aide, du soutien....**

**Ligne d'écoute dédiée au soutien à la parentalité
ECOUTE PARENTS 0 801 10 20 20**

Service offert par le Reaap de la Martinique

GRATUIT - ANONYME - CONFIDENTIEL

« Nous avons désormais les preuves objectives des effets négatifs de ces pratiques sur le fonctionnement et le développement du cerveau. Et ce retentissement cérébral perdure à l'âge adulte et perturbe la personne dans sa façon de vivre, sa relation aux autres, sa capacité à s'épanouir et à mener une vie en rapport avec ce qu'elle souhaiterait. »

Catherine GUEGUEN, Pédiatre,